

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 29 janvier 2025
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA - P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – E.BROHAN - M.LEFORT – P.BONNIN - S.TACHEAU

Convocation : le 21 décembre 2024

Absents excusés : M.PONDARD pouvoir donné à P.BONNIN - M.PRIME pouvoir donné à S.ROUSSELET - C.ROLLAND pouvoir donné à P.BOUVET – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN – S.POUPET pouvoir donné à E.GEVA

Absents : C.DOUET

Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- 1 - Micro-crèche – 5^{ème} place : financement jusqu'au 02/05/2025**
- 2 - Demandes de subventions : Rue du Grand Chêne aménagement VRD**
- 3 - Règlement de facture en attente du vote du prochain budget**
- 4 - Aide en faveur de Mayotte**
- 5 - Renouvellement tarification sociale des cantines du 01/09/2024 au 31/08/2025**
- 6 - Avis enquête publique Ecosite La Croix Irtelle**
- 7 - Questions diverses**

1 - MICRO-CRÈCHE – 5^{ÈME} PLACE : FINANCEMENT JUSQU’AU 02/05/2025

Des travaux d’agrandissement étaient prévus afin de pouvoir accueillir 2 places supplémentaires. Le conseil avait par ailleurs validé le financement d’une cinquième place. Or, dans le contexte économique et politique actuel, et compte tenu du retrait de certaines entreprises, il est proposé de mettre en suspens les travaux.

Pour autant, la structure fonctionne bien avec un effectif complet d’accueil d’enfants. La cinquième place sera bien financée.

Le conseil valide le renouvellement de la convention jusqu’au 30/04/2025, une nouvelle convention est en cours de rédaction pour mai. Le cout pour la commune représente 5 694 € par place pour une année pleine.

Adopté à l’unanimité

2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS : RUE DU GRAND CHÊNE AMÉNAGEMENT VRD

La commune va demander deux subventions pour les travaux de la partie voirie de la rue du Grand Chêne auprès de l’Etat DETR et auprès du département Amendes de police.

Adopté à l’unanimité

3 - REGLEMENT DE FACTURE

Demande de paiement d’une facture de travaux, en avance du vote du prochain budget.

Adopté à l’unanimité

4 - AIDE EN FAVEUR DE MAYOTTE

Il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 1 € par habitant de la Vraie Croix, arrondi à 1 500 € en faveur de la protection civile de Mayotte afin d’apporter notre soutien à ce département français durement touché suite aux évènements climatiques.

Adopté à l’unanimité

5 - RENOUELEMENT TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE DU 01/09/2024 AU 31/08/2025

La mairie perçoit l’aide pour la cantine à 1€, et la reverse à l’association qui gère la cantine. Le conseil valide le renouvellement de cette convention afin de continuer à bénéficier de cette aide.

Adopté à l’unanimité

6 - AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE ECOSITE LA CROIX IRTELLE

L'entreprise Séché a présenté une demande d'autorisation environnementale. Ce projet consiste à modifier les conditions d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non dangereux (ISDND), du centre de tri et de la plateforme de tri du bois actuels par :

- Un rehaussement graduel de la zone de stockage des déchets non dangereux, sur l'emprise actuellement autorisée, sans aucune extension foncière ;
- La mise en place d'un Centre de Tri Haute Performance (CTHP) pour la production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et le déplacement de la plateforme bois.

Une enquête publique a eu lieu du 16/12/2024 au 17/01/2025 avec 4 permanences de la commissaire enquêtrice en mairie de La Vraie-Croix. Les conseils municipaux de La Vraie-Croix, Sulniac, Treffléan, Elven, Le Cours et Larré et les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont appelés à donner leur avis au plus tard le 1^{er} février 2025.

Les élus ont été invités à prendre connaissance du dossier pendant l'enquête publique. Le Maire rappelle que la décision du conseil municipal est un avis et non une décision. Il expose un résumé du projet afin de présenter une délibération complète exposant les motifs. Le conseil donne son avis sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet de développement et sur l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'écosite de la Croix Irteille

Sur 14 présents : 1 abstention, 1 vote contre, 12 favorables

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Biodéchets : un collecteur biodéchets grutable sera installé rue du 19 mars 1962. Il sera relevé 1 fois par mois. La loi oblige à collecter les biodéchets pour les personnes vivant en appartement ou en maison sans jardin. Une communication spécifique va être organisée.
- Un rappel est fait afin que les animaux domestiques soient tenus en laisse : l'un des cygnes que la commune avait adoptés a été tué récemment par un chien. Le propriétaire, qui a reconnu sa responsabilité, a reçu un courrier et va recevoir une amende.
- Une armoire pour la fibre va être déplacée, car il était prévu qu'elle soit implantée sur une zone classée PPRI (Plan Prévention Risques Inondations)
- Médiathèque : après avis de l'ABF, la baie vitrée sera un peu modifiée, l'agrandissement de 12,7 m² sera réalisé par un autre architecte que celui précédemment en charge, avec l'aval de ce dernier.
- Point des travaux dans l'ensembles des bâtiments

- En complément des vœux municipaux et du bulletin municipal, il est acté de communiquer via les presses locales et notre site internet sur la recherche de médecins et de professions paramédicales. Pour information, des contacts de médecins sont en cours et des rendez-vous sont programmés. Également, une communication sera faite pour l'appel à projet de commerce pour l'ancienne mairie.